



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 10531

Texte de la question

M. Charles Fevre attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur l'organisation des gendarmeries en tour de veille. En zone rurale, ce service reduit provoque un sentiment d'insecurite chez les habitants. En effet, les distances, quelquefois tres grandes, sont de nature a nuire a l'efficacite d'intervention des forces de gendarmerie sur les lieux. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer une meilleure presence de la gendarmerie dans les cantons ruraux.

Texte de la réponse

L'efficacite operationnelle de la gendarmerie nationale en milieu rural repose, d'une part, sur le maillage territorial, assure par la presence en regle generale d'une brigade par canton et, d'autre part, sur la mise en oeuvre de patrouilles mobiles, aussi nombreuses que possible, programmees de jour comme de nuit et destinees a la surveillance des circonscriptions. De jour, les brigades territoriales continuent a assurer dans leur secteur de responsabilite la totalite des missions qui leur incombent dans des delais d'intervention identiques a ce qu'ils etaient auparavant. De nuit, la centralisation des appels au chef-lieu du departement par le centre operationnel du groupement autorise un engagement plus rationnel des moyens, une meilleure coordination de l'action des unites et, dans de nombreux cas, une reduction des delais d'intervention grace en particulier a une connaissance permanente de la position des patrouilles. L'analyse des phenomenes de delinquance et d'insecurite routiere menee par les unites, en particulier lors de l'elaboration des plans locaux de securite, conduit a une definition precise des zones et des periodes a risque et commande la programmation des patrouilles de surveillance effectuees par les militaires des brigades territoriales, des pelotons de surveillance et d'intervention et des unites motorisees, renforces, chaque fois que possible, par les militaires des escadrons de gendarmerie mobile. Ce dispositif, qui contribue a ameliorer la securite en milieu rural, a permis d'augmenter le nombre des arrestations operees, de nuit, en flagrant delit. Soucieux d'ameliorer encore l'efficacite du systeme, le ministre d'Etat, ministre de la defense, a annonce le 28 janvier dernier, a Saint-Paul-en-Forêt (Var), un certain nombre de mesures qui sont entrees en application depuis le 1er mars 1994 et qui, sur ses instructions, avaient ete preparees par la direction generale de la gendarmerie nationale en large concertation avec les militaires de la gendarmerie du terrain. D'une part, un accueil sera assure desormais par toutes les brigades pour les personnes se presentant de nuit en situation de detresse. Elles pourront ainsi beneficier d'une premiere intervention d'urgence repondant a leur besoin. Par ailleurs, afin de reduire encore les delais d'intervention face a un evenement determine, le centre operationnel actionnera systematiquement la patrouille la plus proche ou l'unite la mieux placee. En cas de besoin, les militaires des autres brigades territoriales ou des pelotons de surveillance et d'intervention, en astreinte a leur residence, pourront egalement etre mis en mouvement. Cette reorganisation ne portera pas atteinte au regime actuel des quartiers libres des militaires (cinq par quinzaine). Ces dispositions s'accompagneront d'ailleurs d'un accroissement des effectifs de la gendarmerie des 1994. Six cents postes supplementaires de gendarmes auxiliaires seront ainsi ouverts tandis que deux cents personnels civils prendront en charge certaines taches administratives ou techniques ce qui permettra de liberer des militaires pour des missions operationnelles sur le terrain. La gendarmerie nationale offre d'ores et deja un

service de grande qualite unanimement reconnu dans notre pays. La reorganisation du service de nuit repond a une tres large attente des elus et de la population et, parallelement a l'effort entrepris en matiere budgetaire, marque l'importance que le Gouvernemnt attache a la politique qu'il a engagee tant pour repondre aux risques de la solitude et de l'exclusion que pour favoriser le maintien d'un service public local de proximite et lutter ainsi contre la desertification de notre territoire et contre la montee de l'insecurite dans certaines de ses parties, qu'elles soient rurales ou urbaines. Soucieux de la meilleure adequation possible aux realites, le ministre d'Etat a demande que, dans six mois ce systeme ameliore fasse l'objet d'une evaluation associant non seulement les militaires de la gendarmerie mais egalement les elus ainsi que les autorites judiciaires et administratives.

Données clés

Auteur : [M. Fèvre Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10531

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 447

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1663